



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 09 SEPTEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le deux septembre deux mil vingt-quatre s'est réuni à la Mairie le neuf septembre deux mil vingt-quatre à vingt heures trente minutes, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël LELARGE, Maire.

Étaient présents : Mesdames Amandine DUGUET, Joëlle GERMOND, Patricia BOURDIN, Aurélia PIRON, Odile VÉDIE, Messieurs Joël LELARGE, Patrick JAUNAY, Michel GOSSE, Jean-Luc BOURGOIN et David DOIRE.

Absent excusé : M. Patrick CHOLLET.

Absentes : Mesdames Karine SHAHIN, Noémi BINOIS et M. Eric PELE.

Secrétaire de séance : Mme Amandine DUGUET.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande de rajouter les points suivants :

- Etude de devis - Salle des fêtes
- Etude de devis - Terrain de Football

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents.

01 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} JUILLET 2024

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de séance du 1^{er} juillet 2024 qui est de ce fait adopté à l'unanimité.

02 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA POSTE

Délibération N°056-20240909D

M. le Maire indique que la convention de partenariat avec La Poste arrive à échéance le 30 décembre 2024.

Dans le cadre du nouveau Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre La Poste, l'Association des Maires de France et l'Etat, une nouvelle convention a été signée avec les caractéristiques suivantes :

- La durée de la convention peut être fixée librement entre 1 et 9 ans non reconductible, selon votre souhait
- L'accessibilité horaire minimum de l'agence Postale Communale est fixée à 12h par semaine
- L'offre de service est élargie, pour répondre aux besoins de vos citoyens. Cette activité déclenche une rémunération complémentaire à partir du 1^{er} euro réalisé.
- La mise en place d'un outil de formation à distance plus accessible
- Une rémunération valorisant l'activité

La collectivité reste éligible à l'indemnité forfaitaire actuelle.

M. le Maire demande aux membres du Conseil de se positionner sur les points suivants :

- la durée souhaitée de la convention
- et le maintien des horaires actuelles

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- de renouveler la convention de partenariat pour 6 ans non renouvelable ;
- de maintenir les horaires actuels avec une ouverture fixée à 15h par semaine.

Ils autorisent également M. le Maire à signer la convention de partenariat.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

03 - CONCEPTION ET IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL

Délibération N°057-20240909D

Il est présenté un devis pour la conception du bulletin municipal et 4 devis pour son impression.

Conception : L'Atelier du Voisin pour un montant de 1 260,00 € HT

Imprimeur (400 brochures) :

- ☞ **CréActiv Graphisme** pour un montant de 984,00 € HT
- ☞ **SEDI Equipement** pour un montant de 1 008,00 € HT (+ les frais de port) (remise de 10%)
- ☞ **Graphi Loir** pour un montant de 1 250,00 € HT
- ☞ **Imprimerie Gravé** pour un montant de 1 479,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'Atelier du Voisin pour la conception d'un montant de 1 260,00 € HT et pour l'impression le devis de CréActiv Graphisme pour un montant de 984,00 € HT et autorisent M. le Maire à les signer.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

04 - CCAS - DEMANDE D'ADMISSION A L'EPICERIE SOLIDAIRE (AISP)

Délibération N°058-20240909D

Suite à la commission CCAS du 09 septembre 2024, un dossier d'admission de demande d'aide pour l'épicerie solidaire (AISP) a été approuvée pour une habitante de la Commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la demande d'aide à l'AISP pour une admission de 6 mois à hauteur de 90€ (15€ par mois).

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

05 - ETUDE DE DEVIS - SALLE DES FÊTES

Délibération N°059-20240909D

Suite à l'intervention de PASTEAU pour une fuite au niveau du bloc doseur (liquide de rinçage) du lave-vaisselle de la salle des fêtes, M. le Maire présente un devis de réparation d'un montant de 982,42 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident le devis et autorisent M. le Maire à le signer.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

06 - ETUDE DE DEVIS - TERRAIN DE FOOTBALL

Délibération N°060-20240909D

Suite au sinistre survenu le 19 juillet 2024, M. le Maire présente le devis réalisé auprès de la SOGECO. L'expert doit passer le 10 octobre. Le montant du devis est de 2 476,55 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident le devis et autorisent M. le Maire à le signer.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

07 - POINT SUR LA MAM

La réunion programmée le 23 juillet avec les entreprises et l'architecte a permis de concevoir le planning des travaux :

- 1ère réunion de chantier : mercredi 25/09. Les suivantes seront tous les mercredis après-midi.
- Installation du chantier : semaine 40
- Début des travaux : semaine 41
- Fin des travaux estimés à juin 2025.

Subventions : le montant de la DETR est de 136 300 €. La subvention de la Région est en cours.

Pose de la 1^{ère} pierre : vendredi 18/10 à 15h00.

08 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET RÉUNIONS

SIVOS : la réunion de pré-rentree a eu lieu le 30 août. Etaient présent le personnel communal, le directeur et les 2 nouvelles enseignantes, le Président et la secrétaire du SIVOS ainsi que la Présidente de la bibliothèque.

L'effectif est de 69 élèves.

Les travaux de peinture ont été achevé semaine 34 et les anti-pinces doigts ont été installés.

Un diagnostic amiante a été demandé par le Directeur (devenu obligatoire pour les bâtiments construits avant 1997).

Commission Animations : Les journées du patrimoine auront lieu le week-end du 20 au 22 septembre 2024. La Chapelle du cimetière, l'église Saint-Germain, la Chapelle de la Commanderie, l'ancienne cidrerie ainsi que la Boule de Fort ouvriront leurs portes. Les supports de communication pour l'ensemble du territoire sont disponibles en mairie.

Bulletin municipal : Réunion de préparation le lundi 23 septembre à 14h00.

Commission Voirie : M. Patrick JAUNAY informe les conseillers sur les points suivants :

***Eco pâturage** : Une rencontre avec un éleveur de Lignon a eu lieu cette semaine pour découvrir le site. Un projet de convention est en cours de lecture et sera présenté lors du prochain conseil municipal.

***Ruisseau des Cartes** : le début de la 2^{ème} tranche va débuter la semaine prochaine (38). Une visite de chantier avec la CCPF est également prévue le 8 octobre à 11h sur site.

***Visite de périmètre** : elle a eu lieu ce jour avec le Département pour l'enfouissement de la ligne EDF en fil nu sur la rue du 8 mai 1945.

***Tournée des fossés avec la CCPF** : elle a eu lieu le 16 août. Les lieux-dits suivants La Mare, La Tremblaie, L'Echallerie et la Rousselière seront programmées en priorité.

* La **prochaine commission voirie** sera sur la signalisation routière. Une date est à prévoir.

Commission Bâtiments : Suite à la commission Bâtiments du 03 septembre, divers travaux ont été proposés mais aucune proposition n'a été retenue :

- Salle des fêtes : peinture des poteaux, démoussage de la façade, volets roulants et coffret pour 3 prises 10/16A.
- Restaurant : Peinture du portail et remplacement du joint de la porte de la salle du restaurant
- Salle du Conseil Municipal : stores solaires sur les fenêtres, modifier le mode de chauffage, peinture des murs, mobiliers
- Secrétariat de la mairie : pose d'une nouvelle porte et d'une rampe d'accès
- Eglise : Finition des travaux de renforcement de la structure. Rappeler l'entreprise. Travaux de peinture au-dessus de la porte principale
- Services Techniques : rénovation du bâtiment, couverture, bardage, portes sectionnelles. Abattage d'un arbre et élagage des 2 sapins sur le parking du Lotissement Les Graviers II
- Cidrerie à rénover

L'entreprise TRUELLE doit intervenir courant de la semaine 39 à La Bamboche.

09- DIVERS

Succession MARTIN : Suite au mail envoyé à l'un des héritiers, l'intéressé a précisé qu'il passerait aux alentours du dernier trimestre 2024.

Lotissement Les Graviers II : le lot n° 11 a été réservé. Il ne reste plus que 3 lots.

FPIC : le montant est de 12 988,00 € et sera intégré au budget principal de la Commune.

Club de foot de Clermont-Créans : les éléments pour l'électricité et la consommation de l'eau à facturer ont été transmises au Club. Une réponse est attendue prochainement.

Subvention FEADER (éclairage public) : pour rappel, les travaux ont été réalisés en 2018. Une subvention pour des fonds européens avait été demandé. Après décision de la Région, le montant de FEADER a été revu à la baisse soit 5 998,72 € au lieu de 7 998,30 €.

Tour de Table

M. David DOIRE demande à quel endroit le radar situé route de la Flèche comptabilise la vitesse. Il s'avère que l'affichage se déclenche loin mais que la vitesse s'enregistre lorsque le véhicule est à proximité du radar.

Mme Odile VÉDIE fait remarquer que le fauchage des accotements aux Cartes a tardé à être réalisé. M. Patrick JAUNAY rappelle qu'il s'agit d'une route départementale et que seul le Conseil Départemental est habilité à réaliser ses interventions.

Elle soulève également le sujet du pont des Cartes : en cas d'affaissement, qui doit l'entretenir. M. Patrick JAUNAY précise que ce pont appartient également au Département et que tous les travaux ne peuvent être engagés que par leurs services.

Mme Joëlle GERMOND informe le Conseil qu'une réunion va avoir lieu prochainement pour baisser les horaires voir réduire le nombre de jours de permanences de la bibliothèque.

M. Michel GOSSE fait remarquer que lors de la tonte aux Cartes, la poubelle située au niveau du pont des Cartes n'a pas été vidée.

Mme Aurélia PIRON demande si la Mairie donne des aides pour le BAFA. La réponse est non mais d'autres organismes tels que la CAF, le Conseil Départemental sont mobilisés pour verser des aides.

* **Dates à retenir** :

- Commission Bulletin Municipal : Lundi 23 septembre 2024 à 14h00
- Calendrier des fêtes : Lundi 30 septembre 2024 à 19h00
- Conseil Municipal : Lundi 07 octobre 2024 à 20h30
- Pose 1^{ère} pierre MAM : Vendredi 18 octobre 2024 à 15h00

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h15.

Signatures :

LELARGE Joël
Maire

Amandine DUGUET
Secrétaire de séance